

# commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-deuxième session*

*Siège de la FAO, Rome (Italie), 29 juin-4 juillet 2009*

#### PORTAIL INTERNATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE

**(Document présenté par la FAO)**

#### OBJET

1. Le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale a été inauguré par la FAO en 2004. Il a pour objet de servir d'instrument fiable permettant d'accéder à des informations officielles sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale pertinentes au regard de l'Accord SPS. Compte tenu qu'il s'agit d'accéder à divers sites de données source, il faut que le Portail facilite les recherches croisées (c'est-à-dire qu'il n'a pas pour seule fonction de donner accès aux données publiées par les différents organes normatifs ou par l'OMC).
2. D'une manière générale, l'objectif du portail est de faciliter les échanges commerciaux de produits alimentaires et agricoles et d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) en fournissant un point d'accès unique et fiable aux informations internationales et nationales officielles dans tous les secteurs en rapport avec la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale.
3. Une approche intersectorielle de la gestion de l'information servira d'appui à une approche intégrée de la biosécurité, qui soit conforme au Guide de bonnes pratiques en matière de biosécurité de la FAO (2007), et facilitera l'accès à des informations pertinentes tout en évitant des lacunes dans les informations qui seraient dues à la dispersion de jeux de données entre les diverses organisations.

#### UTILISATEURS VISÉS

4. Le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale a pour vocation de servir les personnes et les institutions intéressées par la sécurité alimentaire et la santé animale et végétale, à savoir, entre autres, les suivantes:
  - Administrations nationales et organes officiels tels que:
    - Ministères/secrétariats de l'agriculture ou de la santé
    - Agences chargées de la biosécurité
    - Points d'information de l'OMC et autorités nationales responsables des notifications
    - Organisations normatives

- Agences de promotion des exportations
- Institutions nationales scientifiques et du secteur privé, telles que:
  - Instituts de recherche et universités nationaux
  - Associations de branches industrielles
  - Gros producteurs, exportateurs et négociants
- Organisations et organes internationaux et régionaux tels que:
  - FAO, OCDE, OIE, OMS et OMC
  - Secrétariats d'accords internationaux (par exemple de la CIPV et de la CDB)
  - Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Conseil de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ou Mercosur

## CONTENU

4. Le Portail contient des informations officielles ayant trait à la sécurité alimentaire et à la santé animale et végétale. Il fonctionne comme un site portail (point d'accès unique) vers des sites de bases de données source et conserve des métadonnées sur le matériel documentaire de neuf organisations internationales et régionales, ainsi que des dossiers nationaux de plusieurs pays. Pour accéder aux matériels originaux, l'utilisateur dispose de liens vers les données présentes sur les sites source. Le portail donne accès en tout à une cinquantaine de jeux de données utiles détenus et administrés par différentes organisations et il contient près de 40 000 éléments (mai 2009).
5. Suite à la collaboration au cours des cinq dernières années avec le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies et l'OCDE, le Portail a récemment incorporé des données et informations sur les évaluations des risques pesant sur la sécurité sanitaire des aliments en rapport avec des aliments produits à partir d'organismes génétiquement modifiés (OGM).
6. En établissant des liens vers les avis scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) et vers plusieurs autres sources connexes, le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale a facilité l'accès à d'importants jeux de données et d'informations en rapport avec l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments de consommation et/ou des aliments pour animaux ayant une faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné (près de 200 références actualisées). Une des activités du Portail en cours vise, entre autres, à élargir la recherche par mots clés pour simplifier la localisation des données et des références ayant trait aux OGM (mai 2009).
7. Le Portail référence, entre autres, les types suivants de contenus:
  - Normes internationales et nationales, directives officielles et codes d'usages recommandés
  - Lois et règlements nationaux
  - Notifications commerciales
  - Limites maximales de résidus
  - Analyses des risques du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), des Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR), entre autres
  - Documents des points de contact nationaux d'organisations ou accords internationaux tels que le Codex Alimentarius, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'Accord SPS de l'OMC
  - Documentation de référence, par exemple évaluations, rapports et spécifications de normes.
8. À ce jour, la mise en place et la gestion du Portail ont été assurées par la FAO (grâce au temps de travail qu'y consacre spécialement son personnel et au Programme de partenariat multidonateurs) et par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'OMC.

9. Le Portail peut être utilisé principalement de trois manières: 1) pour chercher des informations, 2) pour partager des informations et 3) pour étoffer les portails nationaux. Le guide de l'utilisateur à télécharger<sup>1</sup> est disponible sur la page d'accueil du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale en trois langues à l'adresse suivante: <http://www.ipfsaph.org/>.
10. Les utilisateurs peuvent rechercher des informations diverses sur des questions générales ou particulières à partir de mots clés, de formules chimiques, de titres et de noms de documents. Les institutions nationales peuvent se servir du Portail pour diffuser leurs textes de lois, règlements, normes ou autres informations officielles en rapport avec l'Accord SPS. Les informations nationales peuvent être téléchargées directement sur le Portail ou signalées par un lien vers les sites web officiels, le cas échéant.<sup>2</sup> On peut aussi accéder aux données sur le Portail pour les placer sur les sites portails nationaux.

## POUR EN SAVOIR PLUS

11. Pour plus d'information, prière de s'adresser à Mme Judith Crews, administratrice du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale ([judith.crews@fao.org](mailto:judith.crews@fao.org)) ou à M. Mike Robson, Secrétaire du Groupe de travail interdépartemental sur la biosécurité ([mike.robson@fao.org](mailto:mike.robson@fao.org)).

---

<sup>1</sup> Anglais: [http://www.ipfsaph.org/En/Help/IPFSAPH\\_UserGuide\\_EN.pdf](http://www.ipfsaph.org/En/Help/IPFSAPH_UserGuide_EN.pdf),  
Espagnol: [http://www.ipfsaph.org/Es/Help/IPFSAPH\\_UserGuide\\_ES.pdf](http://www.ipfsaph.org/Es/Help/IPFSAPH_UserGuide_ES.pdf),  
Français: [http://www.ipfsaph.org/Fr/Help/IPFSAPH\\_UserGuide\\_FR.pdf](http://www.ipfsaph.org/Fr/Help/IPFSAPH_UserGuide_FR.pdf).

<sup>2</sup> Mode d'emploi (en anglais seulement) pour ajouter des documents nationaux:  
[http://www.ipfsaph.org/En/Help/IntegratingNationalContentIntoIPFSAPH\\_ver2.pdf](http://www.ipfsaph.org/En/Help/IntegratingNationalContentIntoIPFSAPH_ver2.pdf)